



Ville de Dorval – Télétravail

Depuis la fin septembre dernier, nous avons réclamé à plusieurs reprises la mise en place de nouvelles procédures de travail à la Ville de Dorval en raison du rehaussement du palier d'alerte relié à la COVID-19 pour la région de Montréal.

Nous avons notamment tenté d'avoir des discussions concernant la mise en place de bulles de travail et pour favoriser le télétravail lorsque possible.

De plus, nous avons écrit au maire Edgar Rouleau afin de solliciter une intervention de sa part pour permettre le télétravail, et ce, dans le but de diminuer les contacts sociaux, tout en maintenant un service de qualité aux citoyennes et aux citoyens de la Ville. Malheureusement, nous avons reçu une réponse négative à toutes nos demandes.

Face à cette situation, nous avons demandé l'intervention de la Direction régionale de la santé publique (DRSP). La semaine dernière, une rencontre s'est tenue entre des représentants de l'Employeur, des représentants de la DRSP ainsi que des représentants du Syndicat. Mentionnons que l'Employeur a refusé la présence de votre directeur syndical, André Siminski, à cette rencontre.

L'Employeur y a exposé les mesures mises en place dans tous les édifices et le protocole de travail. Le Syndicat a pour sa part exposé ses craintes et réitéré sa position concernant le télétravail ainsi que la création de bulles de travail.

Au terme de cette rencontre, les représentants de la DSRP se sont dit satisfaits des mesures prises par l'Employeur et ont confirmé que le télétravail n'était pas une obligation. Ils ont recommandé de faire un rappel de directives et ont souligné l'importance du programme d'aide aux employés (PAE), particulièrement en temps de crise.

Notre agent en prévention SST, Luc Veillette, a également effectué une visite d'inspection à l'hôtel de Ville. Il a constaté que les mesures en place étaient conformes et a émis certaines recommandations afin de les bonifier.

Nous tenons à vous rappeler que s'il vous arrivait d'être en contact avec une personne déclarée

positive à la COVID-19 sur les lieux du travail, n'oubliez pas de communiquer avec André Siminski afin d'obtenir un soutien du Syndicat pour remplir un rapport d'incident SST.

Enfin, si vous constatez des problématiques au niveau de l'application des mesures mises en place, nous vous invitons à aviser votre gestionnaire et André Siminski afin qu'un rappel de directives soit fait dans les meilleurs délais.

Il est important de vous rappeler que si vous êtes identifié à titre de contact étroit d'un cas confirmé de COVID-19, vous devez vous isoler et respecter les consignes d'isolement recommandées pour votre situation.

Dernier développement dans le dossier et pour faire suite à nos appréhensions, quelques cas possibles de COVID-19 se sont déclarés dans les lieux de travail et l'Employeur a pris la sage décision de permettre le télétravail pour quelques salariés.

Rapport du Comité de négociation

Le Comité a participé à neuf séances de négociations en mode virtuel en raison de la pandémie. Nous avons présenté nos demandes et nous avons été fortement surpris de la quantité de demandes de la part de l'Employeur. En fait, l'Employeur a six fois plus de demandes que la partie syndicale. Cette situation a pour effet que beaucoup de temps est alloué pour argumenter sur des demandes patronales qui impliquent un recul de vos conditions de travail.

Présentement, nous sommes en attente de dates pour la tenue des futures séances de négociations et l'Employeur ne nous a donné aucune date de disponibilité depuis le 3 septembre dernier. Nous n'apprécions pas cette façon de faire qui retarde le règlement d'un contrat de travail pour l'ensemble des Cols blancs de la Ville de Dorval.

Il est grand temps que l'Employeur nous place au centre de ses priorités, sans quoi nous allons devoir agir.